



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-08

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de la convention relative à l'entretien de la canalisation publique d'eaux usées passant dans le lot J1 - Quartier des Frais Lieux sur le territoire de la commune de LOUVRES avec l'entreprise SEQENS (Convention n° 2020-01-01)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 02 février 2021, s'est réuni le lundi 08 février 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi huit février à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 02 février 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS, délégué de la commune de GONESSE

Nombre de présents : (48)

Dont (48) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Ecouen), Ingrid DE WAZIÈRES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Léon EDART et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsault).

Absent(e)s et représenté(e)s (2) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

CARPF : Bertrand KOVAC (Le Thillay) donne pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de la convention relative à l'entretien de la canalisation publique d'eaux usées passant dans le lot J1 - Quartier des Frais Lieux sur le territoire de la commune de LOUVRES avec l'entreprise SEQENS (Convention n° 2020-01-01)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières nécessaires au passage d'une canalisation d'eaux usées appartenant au SIAH sur le terrain appartenant au bailleur social SEQENS.

Le terrain concerné par la servitude du réseau d'eaux usées est un bâtiment du quartier des Frais Lieux situé sur le territoire de la commune de LOUVRES.

Une convention doit être établie entre le bailleur social SEQENS et le SIAH en sa qualité de gestionnaire du réseau d'eaux usées afin d'encadrer les conditions d'accès sur la propriété SEQENS, pour l'entretien de cette canalisation.

Le droit de passage de canalisation (exploitation, surveillance, entretien, renforcement, réparation, remplacement) est consenti au SIAH à titre gratuit.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention relative à un droit de passage d'une canalisation d'eaux usées à titre gracieux avec la société SEQENS sur la commune de LOUVRES,

Considérant que le droit de passage de canalisation est consenti au SIAH à titre gratuit,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer un droit de passage d'une canalisation d'eaux usées à titre gracieux avec la société SEQENS sur le territoire de la commune de LOUVRES,

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de la convention relative à l'entretien de la canalisation publique d'eaux usées passant dans le lot J1 - Quartier des Frais Lieux sur le territoire de la commune de LOUVRES avec l'entreprise SEQENS (Convention n° 2020-01-01)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2021-01-01 concernant un droit de passage d'une canalisation d'eaux usées à titre gracieux avec la société SEQENS sur le territoire de la commune de LOUVRES,
- 2- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 08 février 2021

Benoit JIMENEZ
Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONNESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 19/02/2021

Affichée le : 23/02/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.